



5 juillet 2022

(22-5169)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**QATAR – CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
CONCERNANT LA DURÉE DE CONSERVATION DU FROMAGE  
– PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE 529**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE QATAR

La communication ci-après, reçue le 4 juillet 2022, constitue la déclaration faite par le Qatar à la réunion des 22-24 juin 2022 du Comité SPS de l'OMC, et est distribuée à la demande de la délégation du Qatar.

- 
1. Le Qatar a pris note de la préoccupation persistante de l'Union européenne concernant la Circulaire du Ministère qatarien de la santé publique sur des normes de qualité pour certains produits laitiers et la remercie de son intérêt pour cette question.
  2. Le Qatar a tenu, avec l'Union européenne, des discussions sur cette question qui ont permis de clarifier bon nombre de points et il souhaite poursuivre cet échange constructif.
  3. Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer que ces mesures ont été adoptées conformément à nos obligations internationales et dans le but de garantir la qualité des produits disponibles au Qatar. La protection des consommateurs revêt une importance primordiale pour le gouvernement de notre pays.
  4. Nous voudrions assurer les Membres que les mesures en question s'appliquent de la même manière aux produits d'origine nationale et aux produits importés et qu'elles n'ont donc pas un caractère discriminatoire. En outre, l'incidence que cette réglementation pourrait avoir sur le commerce n'ira pas au-delà de ce qui est nécessaire pour contribuer à la réalisation de l'objectif légitime de la protection des consommateurs. À cet égard, nous tenons à souligner que les prescriptions par produit appliquées au Qatar ne font pas obstacle à l'importation et à la vente de tout produit satisfaisant aux normes de qualité et n'ont donc pas un effet significatif sur le commerce.
  5. Cela étant, nous avons écouté attentivement les préoccupations exprimées aujourd'hui par l'Union européenne et nous les transmettrons à nouveau aux autorités de notre pays. Nous demeurons également disposés à poursuivre les échanges fructueux avec l'Union européenne et avec tout autre Membre intéressé afin de leur fournir les explications supplémentaires nécessaires.
-